

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 16 juillet 2010 portant composition du comité technique paritaire  
spécial du centre de prestations et d'ingénierie informatiques**

NOR : DEVK1016008A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 23 août 2005 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 modifié portant création de comités technique paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2010 fixant les modalités de la consultation des personnels organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2010 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du centre de prestations et d'ingénierie informatique du 6 mai 2010,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité technique paritaire spécial institué auprès du directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques est composé comme suit :

**Représentants de l'administration**

*Titulaires*

M. André MAISONNEUVE, ICTPE 1, directeur du centre de prestations et d'ingénierie informatiques.

M. Patrick BERGE, ICTPE 2, responsable du DO Sud-Est.

M. Christian CHAMBON, IDTPE, responsable du DO Méditerranée.

M. Michel COLCANAP, IDTPE, responsable du DO Ouest.

M. Gérard GAUTIER, ICTPE2, responsable du DO Est.

M. Bertrand JAMES, ICTPE2, responsable du DO Normandie-Centre.

M. Bernard PIQUE, ICTPE2, responsable du DO Sud-Ouest.

M. Guy ROBIQUET, PNT, responsable du DO Nord-Picardie.

M. Yves DARLOT, ICTPE 2, responsable du bureau du centre serveur et du réseau de l'AC.  
M. Fabien GELEBART, AAE, responsable du bureau administratif.

*Suppléants*

M. Christian LA SALMONIE, ICTPE 2, adjoint au directeur.  
M. Frank TRIFILETTI, IDTPE, adjoint au responsable du DO Sud-Est.  
M. Michel REMY, IDTPE, adjoint au responsable du DO Méditerranée.  
M. Patrick GUILHOU, APAE, adjoint au responsable du DO Ouest.  
M. Michel PIERROT, ITPE, adjoint au responsable du DO Est.  
M. Patrice CONSEIL, PSS CETE B, adjoint au responsable du DO Normandie-Centre.  
M. Serge BALLESTA, ICPEF, adjoint au responsable du DO Sud-Ouest.  
M. Bruno CAPRON, AAE, adjoint au responsable du DO Nord-Picardie.  
M. Thierry LOCHON, IDTPE, responsable du bureau CESI.  
Mme Mélanie TRAN, IDT Géo/Carto, responsable du bureau AI.

**Représentants du personnel**

FORCE OUVRIÈRE (FO)

*Titulaires*

M. Karl HENRY.  
M. Jean-Louis MOUNIER.  
M. Patrick FROITIER.

*Suppléants*

Mme Marie-Line CARON.  
M. Denis GANTES.  
Mme Agnès WENISCH-REHBER.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

*Titulaires*

M. Dominique BRICE.  
M. Jean TROUTIER.  
M. Daniel CHOLLEY.

*Suppléants*

M. Dominique GUILLET.  
M. Richard ARNAUDEAU.  
M. Christian CAMUT.

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

*Titulaire*

M. Denis JOUIN.

*Suppléant*

M. Thibaut VOISIN.

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)

*Titulaires*

Mme Francine COSTA.  
M. Thierry DENIS.  
M. Francis DUCHENE.

*Suppléant*

M. Patrick REBOUL.

## Article 2

Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à La Défense, le 16 juillet 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*L'administrateur civil hors classe,  
chef du service des politiques support  
et des systèmes d'information,*  
M.-R. TALON